

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

MARDI 15 AOUT 1916

En vertu d'un arrêté, paru ce matin, on ne pourra plus, dorénavant, dans les hôtels, restaurants, cafés, estaminets ou locaux où se débitent des rafraîchissements, servir qu'un plat de viande par jour. Le lundi et le jeudi, on ne pourra servir ni viande, ni gibier, ni volaille, ni poisson ou autres mets rôtis, cuits ou étuvés avec de la graisse ou du lard. Le samedi il sera interdit de server de la viande de porc. En résumé, deux fois par semaine, tous ces établissements seront obligatoirement transformés en restaurants végétariens.

Les choses se passent ainsi en Allemagne depuis quelque temps déjà et, comme nous sommes provisoirement allemands, nous subirons le même régime. Des journaux d'outre-Rhin s'étaient plaints de ce que la vie était plus confortable en Belgique que là-bas. Ce scandale ne pouvait durer ! D'où l'arrêté ci-dessus.

On y lit cette phrase finale : « *Il est permis de préparer la viande avec sa propre graisse, sans y ajouter d'autre graisse ou ingrédients à base de graisse.* »

Cette disposition laisse les gens maigres fort

indifférents ; mais elle pourrait être le salut pour les membres du « *Club des Cent-Kilos* » en des jours de suprême détresse alimentaire.

Ce n'est pas la première fois, on l'aura remarqué, que les affiches du Gouvernement général se signalent à la risée du public par une traduction française ahurissante. Quels sont donc les incapables préposés à ce service ? Partout on a eu de savoureux échantillons de leur savoir. A Herve, en août 1914, une affiche était traduite ainsi :

« Au crépuscule. chacun doit rentrer en soi-même. »

« Les habitants doivent respecter les troupes passantes et les singuliers soldats allemands. »